



**PREFET DE L'ESSONNE**

## **LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR**

**Conjoint de français ( Algérien)**

### **PREMIERE DEMANDE**

Merci de vous présenter à l'heure avec toutes les pièces listées (copies et originaux).

La présence du conjoint français est obligatoire lors du dépôt du dossier.

### **PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE**

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport en cours de validité
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
  - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois et facture du dernier mois
  - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 2 photos

### **PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE**

- Justificatif de mariage** : copie intégrale de l'acte de mariage (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français).
- Nationalité française du conjoint** : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.
- Justificatif d'entrée régulière en France** : visa et tampon d'entrée en France ou tout document nominatif démontrant l'entrée en France durant la validité du visa (billet de train...).